



Agence pour  
le Développement  
de la Matheysine

**Compte rendu du  
Conseil d'Administration  
du vendredi 20 juin 2014  
réuni au siège de la Région Rhône Alpes  
à Lyon**

**Présents :**

Mmes Marie-Noëlle BATTISTEL, Nicole DELPUECH, Francine SAVIN, Christelle PLA

Mrs Fabrice MARCHIOL (Pouvoir de Jean-Louis LEON), Philippe BRUN, Éric BONNIER (Pouvoir de Nadine BARI), Serge SAULQUIN, Jean-Marc LANEYRIE (Pouvoir de Fabien MULYK), Denis MACE, Patrick KAITANDJIAN, Patrick REYNIER POETE (pouvoir de Guy ABONNEL), Emile BUCH, Alain FREYSSINET, Jean Claude MIARD, Joseph NIER, Yann DENANCE (Pouvoir de Régis GAU / GIPM), Francis COTTE

**Absents excusés :**

Mmes Elisabeth MOSTACCHI, Alexandra PELLOUX, Nadine BARI, Laurence CRETTON, Lise SAUVE, Magalie FRANCOU CARRON, Soraya FOUREL,

Mrs Serge BESCHI, Fabien MULYK, Jean-Pierre GILLET, Guy ABONNEL, Pierre-Denis RIPPERT, Charles GALVIN, Alain MISTRAL, Emmanuel SERRE, Régis GAU, Nicolas GORGY, Alain HARET, Alain VILLARD, Gérard CARDIN, Jean-Louis LEON

**Le quorum étant atteint, Fabrice MARCHIOL ouvre la séance.**

Il souhaite la bienvenue dans les locaux de la Région Rhône Alpes à l'ensemble des participants.

Après un bref échange sur la visite du siège de la Région et la participation des administrateurs à une séance publique dans l'hémicycle, Fabrice MARCHIOL précise qu'il a souhaité programmer ce dernier Conseil d'Administration de son mandat dans les locaux de la Région Rhône Alpes du fait des liens étroits qui lient cette collectivité Régionale aux collectivités locales de la Grande Matheysine, notamment sur le plan économique.

Il poursuit par une présentation détaillée des deux structures qui composent Matheysine Développement (SMIME + ADM) afin de rendre plus fluide la compréhension de cette entité pour les nouveaux arrivants. Il évoque la dissolution du SMIME d'ici la fin de l'année 2014 et le rattachement de ses activités au sein de la CCMPCVV, en précisant bien que cette nouvelle organisation ne remettra pas en cause le principe de la politique économique du territoire.

## Ordre du jour du Conseil d'Administration :

- Proposition de modification des statuts de l'ADM
- Présentation du Rapport d'Activité 2013
- Finances 2013 de l'ADM et BP 2014
- Questions diverses

Sur la base d'un support papier annexé au présent compte rendu et remis à chaque participant lors de la réunion, Fabrice MARCHIOL reprend l'ordre du jour :

---

### I – Proposition de Modification des statuts de l'ADM

Supprimer :

~~Sous collège de la CCM :~~ 4 sièges

~~Sous collège de la CCPC :~~ 2 sièges

~~Sous collège de la CCVV :~~ 2 sièges

~~Sous collège des communes non communautaires :~~ 2 sièges

Remplacer par :

Sous collège de la C.C.M.P.C.V.V. 10 sièges

---

Supprimer :

~~Collège social – Sous collège Isère Sud Initiative~~ 1 siège

Accord unanime de l'ensemble du CA pour ces deux modifications.

### II – Présentation du Rapport d'Activité 2013

#### A - Dossiers stratégiques pour notre territoire : Le Petit train et la station de l'Alpe du Grand Serre.

Matheysine Développement coordonne la démarche : Une MOTION commune a été transmise au Conseil Général de l'Isère

#### Concernant le Petit Train :

Le territoire soutient le projet LAVALLIN.

A ce jour, la négociation entre le CG 38 et le soumissionnaire est toujours en cours

**Fabrice MARCHIOL** fait part de son agacement car le projet n'avance pas vite. Il faudrait que le CG 38 soit beaucoup plus offensif.

Selon ses informations, le CG38 attend dans les jours qui viennent la remise de l'offre de LAVALLIN.

La Délégation de Service Public se ferait sur 30 ans, avec le bâtiment de maintenance en gare de La Mure.

Le plan de financement fait ressortir un besoin de 20/23 Millions d'Euros avec un bouclage financier qui serait le suivant : Lavallin pour 6 Millions d'Euros, la CCMPCVV pour 2 Millions d'Euros, le CG38 qui devrait intervenir au minimum à hauteur de 6 Millions d'Euros, La Région/ L'Etat/L'Europe seraient également sollicités.

Le projet consiste à ne pas intervenir sur la partie où l'éboulement a eu lieu et de limiter le parcours en train à La Mure/La Mine Image/Les Grands Balcons. Un belvédère est prévu avec une avancée au-dessus du vide

Dès que le projet avancera, l'Usine Parolai sera rasée afin d'optimiser l'accueil des voyageurs (+ de 100 000 voyageurs/an).

## Concernant la Station de l'Alpe du Grand Serre :

- Les collectivités des 3 cantons (par le biais de leur Communauté de Communes de rattachement ou bien à titre individuel) se sont engagées à apporter **25 000 € / an pendant 4 ans. Pour 2013, ce sont 25 500 €** de fonds qui ont été accordés par 43 des 44 communes des 3 cantons,
- Le projet immobilier de création de 1 200 lits a été dénoncé : il n'a pu aboutir pour des raisons liées à l'assainissement. La commune recherche de nouveaux promoteurs
- Au vu de la position de la SATA, le nouveau Conseil municipal de La Morte a manifesté une volonté déterminée de créer très vite une régie communale pour changer le mode de gestion de la station dès la prochaine saison

**Fabrice MARCHIOL** refait un bref historique du dossier :

La station se situe sur 3 Communes : Villard Saint Christophe, Lavaldens et La Morte.

Un syndicat, autorité organisatrice de transport, a été créé : le SIAG (Syndicat Intercommunal de l'Alpe du Grand Serre). Il regroupe les 3 communes supports de station + La Mure + Saint Honoré.

La gestion de la station se fait sous forme de DSP et c'est la SATA qui a été retenue pour exploiter la station il y a 13 ans.

Au sein de la SATA, il y aurait deux « tendances » :

- La position de l'actionnaire majoritaire de la SATA, la commune d'Huez en Oisans, favorable pour poursuivre l'exploitation de l'Alpe du Grand Serre
- La position des actionnaires minoritaires (principalement des particuliers) qui souhaitent que la SATA soit rachetée par la Compagnie des Alpes (pour dégager des bénéfices plus importants)

Egalement, au sein de la SATA, il y aurait deux positions fondamentalement opposées :

- Celle du Président de la SATA : qui souhaite, dans une logique de territoire, que la SATA poursuive l'exploitation du domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre
- Celle du Directeur de la SATA (pas en très bon terme avec son Président) qui souhaite mettre un terme à la DSP avec l'Alpe du Grand Serre.

Jusqu'à présent, les élus du SIAG étaient favorables à la poursuite de la DSP avec la SATA.

A la suite des élections municipales de mars derniers, un nouveau Conseil Municipal a été constitué sur la Commune de La Morte : ce dernier ne souhaite pas retenir la SATA car les nouveaux élus souhaitent que ce soient eux qui fixent les prix et qui fixent les dates d'ouverture et de fermeture de la station.

A ce jour, la situation est la suivante :

- Un courrier de la SATA a été adressé au SIAG afin de dénoncer la DSP avant le terme des 18 années. Cette dénonciation prendra effet à compter du 30/01/2015, soit en pleine période d'exploitation de la station !
- Le Président de la SATA a fait savoir que s'il y avait des avancées concernant le développement de l'offre d'hébergements sur la station de l'Alpe du Grand Serre, il était prêt à revoir la position de la SATA sur cette dénonciation de DSP. Il souhaite en plus que le SIAG lui valide un soutien financier dans l'hypothèse où l'année d'exploitation ferait ressortir un déficit.
- La commune de La Morte ne souhaite pas de négociation avec la SATA pour qu'elle poursuive la DSP. Elle souhaite tout simplement négocier les conditions d'un départ puis la création d'une régie pour exploiter la station en direct. La Morte souhaite que cette régie soit gérée par le SIAG.

D'où un nouveau débat : les 4 autres communes membres du SIAG ne pensent pas que ce soit la meilleure solution et ne souhaitent donc pas que le SIAG gère cette régie. Elles ont donc voté contre la création de cette régie (9 voix contre sur 17) lors de la dernière réunion du SIAG afin de faire avancer le dossier et de mettre autour de la table l'Etat, la Région et le Département pour faire le point sur la situation et trouver la solution la mieux adaptée qui soit.

Face à la position inébranlable des élus de La Morte et leur volonté de créer une Régie Municipale, ce qui serait envisagé serait :

- La dissolution du SIAG
- Le transfert des actifs du SIAG à la commune de La Morte
- La création d'une régie communale par la Commune de La Morte
- Une négociation avec la SATA afin d'obtenir l'accompagnement de cette dernière sur une période à définir

Les 4 autres communes n'empêcheront pas ce scénario et le SIAG devrait être dissous lors de sa réunion du 20/06/2014.

Une question reste cependant en suspens sur le plan juridique : est-ce que les communes de Villard Saint Christophe et de Lavaldens vont pouvoir sortir de ce syndicat dans la mesure où une partie du domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre se situe sur leurs territoires respectifs ?

**Marie-Noëlle BATTISTEL** intervient sur ce dossier :

- Elle indique qu'elle a eu des échanges avec Mr PLANE, Adjoint au Maire de La Morte, et le Sous-préfet et qu'elle a également rencontré Serge MOREL.
- Elle estime que le temps est trop court pour que tout cela aboutisse ; au-delà de toutes les questions soulevées par Fabrice MARCHIOL, il y a également la question de la police du Maire, de la sécurité. Il faut un certain temps pour que tout cela se mette en place.
- Egalement, reste en suspens la question du démantèlement du télésiège de Saint-Honoré : est-il vendu ou non ? Qui prendra en charge le démantèlement ?
- Concernant les communes de Villard Saint Christophe et Lavaldens, il faudra une convention bien cadrée
- Elle regrette qu'un outil structurant pour le territoire sur le plan touristique ne soit confié qu'à une seule commune. Pour elle, le SIAG était une bonne chose, même si elle respecte le choix des élus de La Morte.
- Elle regrette que la station de l'Alpe du Grand Serre ne soit plus un projet de territoire et que l'accompagnement risque de n'être que financier (en cas de déficit)
- Pour elle, il aurait été intéressant de faire une année en doublon avec la SATA avant la création d'une régie

**Jean-Marc LANEYRIE** souhaite savoir si un prévisionnel a été établi par les élus de La Morte puisque la gestion de la station est soumise aux mêmes contraintes que celles d'une entreprise ?

**Fabrice MARCHIOL** lui indique que c'est le cas : des prévisionnels ont été établis. Les élus de La Morte mettent en avant le fait que d'autres stations sont exploitées en régie. Ils mettent également en avant leurs compétences dans ce domaine.

**Marie-Noëlle BATTISTEL** s'interroge sur la motion de solidarité : est-ce que toutes les communes qui s'étaient engagées à financer l'OT de L'Alpe du Grand Serre ont payé ?

**Fabrice MARCHIOL** indique qu'en 2013, 43 des 44 communes (à l'exception de Cognet) ont payé leurs contributions. Pour 2014, personne n'a encore payé dans la mesure où la CCMPCVV se substitue aux communes sur ce dossier et que pour l'heure, la CCMPCVV ne s'est encore prononcée sur aucune subvention. A noter cependant que pour 2014, 4 des 10 communes anciennement non communautaires, ont versé leur participation, soit 2 000 € au total. Pour sa part, c'est un avis complètement personnel et qui n'engage que lui, mais il trouverait bien que au moins une partie de ces 500 €/commune soit versée par les communes elles-mêmes afin de montrer cette solidarité locale.

Sur ce dernier point, **Marie Noëlle BATTISTEL** fait part de son désaccord : pour elle, la CCMPCVV s'est substituée aux communes et il est donc logique que ce soit elle seule qui finance.

**Pour Alain FREYSSINET**, il est dommage qu'au lieu d'élargir le groupe des 5 communes du SIAG on en revienne à une seule commune.

**Jean-Marc LANEYRIE** estime pour sa part que l'on est dans l'approximatif, sans certitude sur les fonds (22 000 €) que les communes locales se sont engagées à verser. Un certain nombre ont délibéré pour la seule année 2013. Pour la suite, on ne sait pas !

**Fabrice MARCHIOL** indique que la question a peu été abordée car elle n'est pas essentielle pour la gestion de la station. Rien n'est demandé pour l'heure aux communes des cantons de La Mure, Corps et Valbonnais. On ne peut pas aider une commune contre sa volonté !

**Marie-Noëlle BATTISTEL** a le sentiment que les élus de La Morte ne souhaitent pas développer la station mais seront déjà satisfaits si la station fonctionne normalement.

**Serge SAULQUIN** estime que si ça se passe mal, un certain nombre d'emplois risquent d'être remis en cause : ONF, agriculteurs, commerces locaux....

**Fabrice MARCHIOL** conclut en précisant qu'il serait bien, dans le cadre de la mise en œuvre d'une régie communale, que la CCMPCVV, détentrice de la compétence économique, et Matheysine Développement, structure économique du territoire, soient associées.

Pour lui, le Petit Train de La Mure et la station de l'Alpe du Grand Serre sont des points touristiques essentiels pour la Grande Matheysine, notamment en termes d'emplois et d'économie locale.

## **B - Dossiers stratégiques pour notre territoire : L'Internet très haut débit et la Fibre Optique**

- Début 2013 : le CG 38 annonce sa volonté d'équiper l'ensemble du département avec internet très haut débit et affiche comme objectif que d'ici 2025, l'ensemble du département soit équipé en fibre optique
- Forte demande de la part des entreprises du Plateau et de nombreux porteurs de projets car la connexion internet insuffisante : situation pénalisante pour le développement / l'implantation d'entreprises sur notre territoire
- Organisation de 2 réunions sous la présidence de Charles GALVIN : recueil des besoins en matière de très haut débit local
- Engagement du CG 38 :
  - ✓ dès 2014, des solutions sur mesure (du type Wifi) pour permettre aux entreprises d'avoir une connexion internet au minimum de la qualité du haut débit.
  - ✓ Le territoire de la Matheysine sera traité en priorité

**Fabrice MARCHIOL** indique que l'exécutif de la CCMPCVV est atterré par les dernières informations : pour les territoires « ruraux », c'est le CG 38 qui s'occupe du sujet. Le CG 38 a proposé de payer la moitié des coûts et demande à la CCMPCVV de financer l'autre moitié, soit 1.5 Millions d'Euros !! Cela est d'autant plus aberrant que les territoires ruraux sont déjà les plus pénalisés sur un certain nombre de points (transports tel que le train par exemple). Les réunions organisées par Matheysine Développement ont fait ressortir la préoccupation des acteurs économiques. Sans la fibre optique et l'internet très haut débit, cela va être difficile d'attirer de nouvelles entreprises et de maintenir celles pour qui cet outil est indispensable pour travailler dans les meilleures conditions qui soient.

**Alain FREYSSINET** signale aux élus que, même dans la plaine, dans certaines zones d'activités, il n'y a toujours pas de fibre optique !

## **C - Accueil des porteurs de projets**

- **FOMEL I :**
  - Instruction en partenariat avec ISI jusqu'en juillet 2013
  - Un dossier traité en 2013 : Mr Guillaume EMMANUELLE et Mme Sandra DEFAY, bar/restaurant « Les Ecrins », le Désert / Valjouffrey
- **FOMEL II**
  - ❖ Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, **Plus de 112 000 € collectés** auprès des acteurs locaux

A noter la signature récente d'une convention avec la Caisse d'Épargne : + 5 000 € au bénéfice du Fonds FOMEL

❖ **Depuis le FOMEL II, 6 entreprises ont bénéficié d'un prêt FOMEL pour un total de 43 000 € de prêts versés et 25 emplois soutenus:**

- Mme Elodie OREILLE, Salon de Coiffure « El'Coiff » à Corps (1 emploi)
  - Mr Etienne SEILLIER, FERBOIS, La Sallette Fallavaux (2 emplois)
  - Mmes Claire PUGNALE et Aude ISCHIA PONCET, La Mure Ambulances et Taxis, La Mure (17 emplois)
  - Mme Aurélie DRAULT, American Riders, Saint Honoré (1 emploi)
  - Mme Véronique CAPDEPON et Mr Christophe JACOB, Boucherie Alpine, La Mure (3 emplois)
  - Mr Lionel LAURENT, Boule Bar Team, Corps (1 emploi)
- ❖ 5 dossiers passeront devant le Comité d'Engagement début juillet 2014

## D - Tourisme et agriculture

### CTTLA : Contrat de Territoire de Tourisme et de Loisirs Adaptés

#### Bilan qualitatif

- Un dispositif contraignant, très restrictif.....pour les territoires ruraux de montagne
- De ce fait, à 4 mois de la fin du contrat, seulement 45 % des crédits ont été consommés
  - Ces contrats ne seront pas reconduits par la Région car ils fonctionnent mal.

#### Bilan quantitatif

357 330 € affectés sur 800 000 € de disponibles

### PPT : Plan Pastoral Territorial du Canton de La Mure

En partenariat avec la FAI pour la maîtrise d'œuvre du dispositif

#### Un dispositif qui fonctionne bien :

- Fonctionnement : 74 % des crédits consommés (25 182 €)
- Investissements : 96 % des crédits consommés (119 311 €)

La Région a décidé de reconduire ces contrats qui ont bien fonctionné.

## E - Communication et promotion du territoire

➤ **Matheysine développement info** : 1 numéro publié en 2013

➤ **Site internet** : [matheysine-developpement.com](http://matheysine-developpement.com)

➤ **Annuaire des entreprises** : consultable sur [matheysine-developpement.com](http://matheysine-developpement.com)

Mise à jour de l'annuaire - Près de 880 entreprises recensées sur le territoire.

➤ **Calendrier des manifestations touristiques** : consultable sur [matheysine-developpement.com](http://matheysine-developpement.com) Mise à jour 2 fois par an

A la suite de cette présentation, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

### III – Finances 2013 de l'ADM et BP 2014

#### A - Analyse et affectation des résultats 2013 / maintien des cotisations

**Jean-Marc LANEYRIE**, Trésorier Général de l'ADM, fait une analyse du résultat 2013 :

Produits d'exploitation:	<b>100 168</b>
Charges d'exploitation :	<b>73 298</b>
Résultat d'exploitation:	<b>19 121</b>
Résultat financier:	<b>5 957</b>
Résultat exceptionnel :	<b>1 792</b>
<b>Résultat de l'exercice:</b>	<b>26 870</b>

Il précise que le résultat d'exploitation particulièrement favorable s'explique par :

- la diminution de la masse salariale induite par la réduction du temps de travail de la secrétaire-comptable Edith CHIABERTO.
- l'absence d'opération spéciale telle l'action « J'achète ici, mon pays vivra » financée en 2012.
- la publication d'un seul numéro de « Matheysine Développement Info », pour cause d'obligation de réserve en période électorale (Municipales).

Concernant le résultat de l'exercice, 26 870 €, **Fabrice MARCHIOL** propose de l'affecter comme suit :

- 16 870 € versés au Fonds FOMEL
- 10 000 € versés à l'Office du Tourisme de l'Alpe du Grand Serre. L'idée étant que sur les 22 000 € que les communes de la Grande Matheysine se sont engagées à verser au titre de l'année 2014 à l'Alpe du Grand Serre, 4 communes ont déjà versé 2 000 €. Il reste donc 20 000 € à verser comme suit : la CCMPCW verse 10 000 € et Matheysine Développement verse 10 000 €. Il est précisé toutefois que ce concours a pour objet de compléter le budget de promotion de la station, en aucun cas de financer des dépenses de fonctionnement. Il conviendra que l'OT bénéficiaire justifie de l'emploi des sommes perçues.

**Fabrice MARCHIOL** propose également de ne pas augmenter les cotisations, pour la sixième année consécutive.

Le CA valide à l'unanimité les propositions faites par le Président.

**B - Prévisionnel 2014**

<b>Prévisionnel ADM 2014 - PRODUITS</b>	<b>Réalisé 2013</b>	<b>BP 2014</b>
Cotisations des communes	39 472	39 472
Cotis. des membres fondateurs	15 590	15 590
Cotis. des associations	700	700
Part. des com. au PPT	13 701	16 701
Part. des com. au Tourisme adapté	14 740	0
Subvention Région PPT	8 216	7 760
Subvention d'exploitation	0	0
Autres produits de gestion courante	0	0
Produits financiers	4 582	4 000
Reprise provisions sur prêts	1 375	0
Produits exceptionnels	1 792	0
<b>TOTAL des comptes de produits</b>	<b>100 168</b>	<b>84 223</b>
<b>Résultat de l'exercice (Déficit)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100 168</b>	<b>84 223</b>



<b>Prévisionnel ADM 2014 - CHARGES</b>	<b>Réalisé 2013</b>	<b>BP 2014</b>
Achats	457	1 200,00
Services extérieurs	6 729	12 800
Autres services extérieurs	4 883	6 310
Impôts, taxes et versements assimilés	248	300
Charges de personnel	60 596	51 417
Dotations aux amortissements	385	900
<b>TOTAL des comptes de charges</b>	<b>73 298</b>	<b>72 927</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>19 121</b>	<b>11 296</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>5 957</b>	<b>0</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 792</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de l'exercice (Excédent)</b>	<b>26 870</b>	<b>11 296</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100 168</b>	<b>84 223</b>

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

#### **IV- Questions diverses**

- **Fabrice MARCHIOL** indique que lors de l'AG du 26/06/2014, un nouveau Conseil d'Administration sera élu. Les structures qui devaient désigner des membres nous ont transmis les noms de leurs représentants (CCMPCVV, SMIME, CCI...). D'autres représentants des collèges économique et social seront élus le soir même de l'AG.
- Renouvellement du mandat des membres du Comité d'Engagement du FOMEL (diapo n°18). Accord unanime du CA pour reconduire les membres en exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président  
**Fabrice MARCHIOL**